

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois d'octobre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 29 septembre 2025	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 21 Absents excusés : 17 Absents : 4 Votants : 21 (dont 1 pouvoir)
--	--

PRESENTS : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. BLANQUART Gérard (suppléant) ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; Mme CHABAUTY Viviane (suppléante) ; M. CHOLLET Jean-Michel (suppléant) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DABIN Pierre (suppléant) ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DUPAS Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. MONTIBERT Jean-Paul (suppléant) ; M. NOIRAUD Bernard ; Mme NOLOT Monique ; M. POTET Christophe (suppléant) ; M. QUINAULT Sébastien (suppléant) ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES : Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. POUPIN Pascal ; M. RENAUD Denis ; M. POYAUX Jean-Michel ; Mme RICHARD Françoise ; M. AIGUILLON Mickaël est remplacé par M. QUINAULT Sébastien ; M. DORET Michel est remplacé par M. BLANQUART Gérard ; M. JEUDI Daniel est remplacé par M. DABIN Pierre ; M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHABAUTY Viviane ; M. FUZEAU Bruno est remplacé par M. MONTIBERT Jean-Paul ; M. LIGNE Alain a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. METREAU Jacques est remplacée par Mme BRAUD Françoise ; M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe ; M. PILLOT Jean est remplacé par M. CHOLLET Jean-Michel ;

ABSENTS : M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. MOTARD Jérôme ; M. WOJTCZAK Richard.

Secrétaire de séance : Mme CORLAY-QUESTEL Christiane

MARCHÉS - TRAVAUX
MARCHÉ À BONS DE COMMANDES « FOURNITURES DE PIÈCES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE » 2026-2029 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Président rappelle au comité syndical qu'un marché à bons de commandes de fournitures de pièces d'adductions d'eau potable est en cours. Il a été signé en avril 2023 pour un montant maximum de 431 000 € HT pour l'ensemble des 17 lots.

Ce montant étant prochainement atteint, et afin d'anticiper la fin de ce marché, il y a lieu de lancer une nouvelle consultation dans les meilleurs délais.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical de réaliser un marché à bons de commandes pour une durée de 4 ans et/ou un montant maximal de 443 000 € HT, conformément au seuil fixé par le nouveau code de la commande publique pour les marchés de fournitures et de services pour les entités adjudicatrices (seuil applicable du 01/01/2024 au 31/12/2025).

Monsieur le Président précise que le dossier de consultation des entreprises est en sa possession et qu'il le tient à disposition des membres du Comité Syndical.

VU l'exposé du Président,

VU le code de la Commande Publique,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE M. le Président à lancer une consultation et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- ✓ PRECISE que ce marché sera passé sous la forme d'un marché à bons de commandes pour une durée de 4 ans et/ou un montant maximal de 443 000 € HT conformément au seuil fixé par le code de la commande publique pour les marchés de fournitures et de services pour les entités adjudicatrices (seuil applicable du 01/01/2024 au 31/12/2025).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRE

